



Non renouvellement cdd fonction publique

Par **Noodles**, le **24/10/2011** à **16:50**

Bonjour,rnrnContractuel dans la fonction publique hospitalière, mon employeur m'a fait savoir qu'il ne renouvelle pas mon CDD (7 CDD pour une durée de 5,5 ans).rnMon poste sera occupé par un titulaire.rnJe souhaite savoir quel recours est envisageable, devant quelle juridiction et quels dédommagements suis-je en droit d'attendre.rnrnD'avance, merci.

Par **pat76**, le **25/10/2011** à **14:21**

BonjourrnrnMalheureseusement, votre employeur n'est pas obligé de vous garder avec un nouveau CDD de 6 mois.rnrnLe maximum pour les CDD étant de 6 ans dans la fonction publique, hospitalière et territoriale, l'employeur n'a pas de contrainte pour vous renouveler le CDD.rnrnSi vous estimez devoir engager une procédure, c'est le Tribunal administratif que vous devrez saisir.

Par **Noodles**, le **25/10/2011** à **15:05**

Merci beaucoup pour cette réponse rapide.rnCordialement.